



Saint-Brieuc, le 5 mars 2024

## **L'IVG DANS LA CONSTITUTION, UNE VICTOIRE FÉMINISTE**

Le lundi 4 mars 2024, le Parlement, réuni en Congrès à Versailles a voté en faveur de l'inscription dans la Constitution de l'interruption volontaire de grossesse. Une telle protection devenait absolument nécessaire compte tenu des régressions que subissent les droits des femmes dans de nombreux pays du monde, des Etats-Unis à la Hongrie.

En Côtes d'Armor, le Parti Socialiste remercie l'ensemble des Parlementaires ayant donné leur voix pour l'égalité et la liberté des femmes, notamment Annie Le Houérou, Sénatrice socialiste.

Cette victoire est celle des féministes qui incarnent ce combat depuis des décennies. De Simone Veil qui a porté, contre vents et marées, la loi instaurant le droit à l'IVG en 1975, à Gisèle Halimi, infatigable avocate du droit des femmes à disposer librement de leur corps, nous leur devons tant.

Dans notre département, le député Le Fur a décidé de se mettre en retrait de ce moment historique. En votant contre l'entrée dans la constitution de l'IVG, Monsieur Le Fur se situe définitivement dans un passé que personne ne veut revivre, fait d'humiliations, de douleurs et d'injustices envers les femmes et les filles françaises.

Par son vote contre, Monsieur Le Fur, démontre qu'il ne comprend pas ce que traverse en ce moment la société française. Malgré les actualités de ces dernières semaines qui ont vu d'autres combats menés pour l'égalité femmes-hommes, Marc Le Fur reste aveugle et sourd à l'obsédante et puissante volonté d'égalité et de changement qui se fait jour dans notre pays. Après le 4 mars 2024, date historique, il devient honteux et inacceptable que notre territoire soit ainsi représenté à l'Assemblée nationale

**Antoine RAVARD** - *Premier Secrétaire Fédéral*

---

Contact presse : Antoine Ravard  
Premier Secrétaire Fédéral  
ravard.antoine@gmail.com

